

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, le Conseil Municipal de GUITALENS-L'ALBAREDE a été convoqué à se réunir dans la salle de la Mairie, le 13 juin 2016 à 18 h 00.

- Demande d'aide au FEADER pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en cabinet médical de groupe et de rénovation de l'agence postale communale – Modification du Plan de financement prévisionnel
- Décision modificative – budget communal
- Convention de mise à disposition du tracteur nacelle – Ajout de la commune de Serviès
- Convention secrétariat SIRP
- Questions diverses.

SEANCE DU 13 JUIN 2016

L'an deux mille seize et le treize juin à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

Présents : Raymond GARDELLE, Jean-Claude DEGLISE, Alain BENAZECH, Séverine BARRAILLER, Brigitte FRANCOIS-THIERRY, Céline BASTIÉ, Christiane BARTHES, Christian DAURES, Ludovic ANDRIEU, Patricia HERAILH.

Absents Excusés : Jean-David BERTHON procuration à BARRAILLER Séverine, Mathieu LALIEVE, Cyril PRADIES, Marianne EECKOUT, Audrey BRUYERE

Secrétaire de séance : Brigitte FRANCOIS-THIERRY

Demande d'aide au FEADER pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en cabinet médical de groupe et de rénovation de l'agence postale communale – Modification du Plan de financement prévisionnel

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer pour le projet de réhabilitation du bâtiment communal incluant l'agence postale, visant à mutualiser les services postaux et médicaux de la commune, une demande d'aide au titre du programme Leader dans le cadre de la mesure 19.2 du PDR et de la fiche action n°3 du plan de développement du GAL PETR Pays de Cogne.

Le nouveau plan de financement prévisionnel, basait sur un autofinancement de 30 % est le suivant :

Assiette Leader HT : 121 498.00 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
	MONTANT TOTAL
DETR	24 299.60 €
Conseil Régional	7 768.00 €

Conseil Départemental	12 149.80 €
Europe - LEADER	26 675.66 €
Top Up (CG et Région)	13 642.60 €
Autofinancement appelant du Feader	512.94 €
Autofinancement Commune	34 449.40
TOTAL	121 498.00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de solliciter ces aides auprès du Groupe d'Action Locale du Pays de Cocagne pour ce projet.

Décision modificative – budget communal

Budget Communal – amortissement SDET

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 13258		17 500.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		17 500.00 €
D 2315 -59		17 500.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		17 500.00 €

Convention de mise à disposition du tracteur nacelle – Ajout de la commune de Serviès

Monsieur le maire rappelle que le tracteur nacelle a été acheté par les communes de Guitalens-l'Albarède, Damiatte et St Paul cap de Joux, et qu'une convention de mise à disposition a été établie.

Toutefois, la commune de Serviès souhaite également être intégrée dans cet achat mutualisé.

Pour cela, la Commune de Serviès devra dédommager les communes de Guitalens-l'Albarède, Damiatte et St Paul cap de Joux de la somme de 375 € chacune.

La convention doit également être réactualisée.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte l'intégration de la commune de Serviès dans l'achat du tracteur nacelle
- Approuve la convention de mise à disposition de l'aspirateur à feuilles entre la commune de Guitalens-l'Albarède et les communes de Damiatte, St Paul cap de Joux et Serviès, ci-annexée ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment ladite convention.

Convention secrétariat SIRP

Monsieur le maire rappelle que la mission de secrétariat du SIRP est assurée par la mairie de Guitalens-l'Albarède.

Les frais liés à cette mission, représentant 25 heures/mois, doivent par conséquent lui être remboursés par le SIRP.

Le SIRP demandera ensuite aux communes membres de Serviès et de Guitalens-l'Albarède de financer cette dépense à hauteur de 50% chacune.

Monsieur le Maire propose d'approuver cet avenant tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la convention « avenant n°1 – convention frais de secrétariat du SIRP » entre la commune de Guitalens-l'Albarède, la commune de Serviès et le SIRP de Guitalens-l'Albarède-Serviès, ci-annexée ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment ladite convention.

Questions diverses :

- **Aspirateur à feuille – ajout de la commune de Serviès : accord de principe**
- **Début des travaux cabinet médical : le 20 juin 2016**
- **Alarmes atelier municipal**
- **Travaux appartement 34 avenue de Cocagne à prévoir**

Suivent les signatures.

GARDELLE Raymond	
DEGLISE Jean-Claude	
BENAZECH Alain	
FRANCOIS THIERRY Brigitte	
BARRAILLER Séverine	
ANDRIEU Ludovic	
BARTHES Christiane	
BASTIÉ Céline	
BERTHON Jean-David	
BRUYERE Audrey	
DAURES Christian	
EECKOUT Marianne	
HERAILH Patricia	
LALIEVE Mathieu	
PRADIES Cyril	